

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**27**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 25 mars 2024

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

**III – AFFAIRES FINANCIERES**

**2024 – 80 (12) - Acquisition d'une borne du Serment de Koufra**

Rapport au Conseil Municipal :

La Voie de la 2ème DB emprunte le chemin suivi par la 2<sup>e</sup> Division Blindée du Général Leclerc lors de la Libération de la France, depuis son débarquement en Normandie le 1<sup>er</sup> août 1944 à Saint-Martin-de-Varreville (Utah Beach), la Libération de Paris le 25 août 1944, jusqu'aux combats d'Alsace, dont la prise de Strasbourg le 23 novembre 1944.

Tout au long de cette voie, et dans chacune des villes et villages de France libérés par cette prestigieuse unité composée de 16 000 hommes et 4 000 véhicules, une borne du Serment de Koufra commémore l'accomplissement du serment prononcé le 2 mars 1941 lors de la conquête de l'oasis de Koufra en Libye :

« Jurons de ne déposer les armes que le jour où nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg... »

En novembre 1944, la 2<sup>e</sup> DB ayant traversé la commune d'Oberhausbergen pour libérer Strasbourg, Madame le Maire propose d'installer une borne commémorative sur le ban communal et de l'accompagner de deux panneaux pédagogiques. Le coût d'acquisition de la borne et des panneaux est estimé à 2 500 euros TTC, incluant les frais de transport.

Cette initiative permettra de marquer l'appartenance de la commune à l'itinéraire de la 2<sup>e</sup> DB et contribuera à son rayonnement touristique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'installer une borne du Serment de Koufra et deux panneaux pédagogiques sur le territoire de la commune, pour un montant d'acquisition estimé à 2 500 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à passer commande de la borne auprès de la Fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque, à solliciter toutes les aides auxquelles la commune peut prétendre et à signer tout document relatif à cette décision.

Adoptée à la majorité  
24 voix pour  
3 abstentions (D. SCHANN, JM LOTZ, C. DUBOIS)

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire,

Sofiane AIT IKLEF